



Pays d'Art et d'Histoire du Haut Languedoc et Vignobles

Dossier de presse 2016



SOMMAIRE

LE LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE.....	p.3
LE TERRITOIRE PHYSIQUE ET LE PATRIMOINE NATUREL.....	p.4
Entre plaine et montagne	
Une mosaïque de paysages, un éventail d'ambiances	
Un relief et un réseau de vallées fluviales	
LE TERRITOIRE, UNE FENETRE SUR LE LANGUEDOC.....	p.6
Le Pays Haut Languedoc et Vignobles : l'autre Languedoc	
La complémentarité des terroirs sur de courtes distances	
Un paysage façonné par l'homme	
Une promesse d'émerveillement	
Un territoire qui se dévoile progressivement	
Le vignoble, une histoire sans modération	
LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DU HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES.....	p.10
Des labels pour protéger le territoire	
L'apport attendu pour le territoire de l'attribution du label	
La sensibilisation des publics au cœur du projet	
Un label, une valeur ajoutée	
La concertation	
Le réseau national	
LES OBJECTIFS.....	p.12
Les axes stratégiques	
Le soutien de l'Etat	
Les thématiques	
Le rayonnement culturel	
DONNEES ADMINISTRATIVES.....	p. 15

Créé en 1985, le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire », est attribué par le Ministre de la Culture et de la Communication, après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire.

Le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une **démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie**. La valorisation de l'architecture des XIX, XX, et XXI^e siècles, et la préservation du paysage sont particulièrement attendues.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'objectif suivant : **assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective**.

La mise en œuvre du label repose sur un partenariat entre l'État et les collectivités territoriales, formalisé, après attribution du label, par la signature d'une convention re-négociable tous les dix ans. La collectivité doit inscrire le projet " Ville ou Pays d'art et d'histoire " au sein de la politique publique locale. Ce projet repose sur un dispositif transversal à l'action du territoire pour mieux accompagner les décideurs et les agents publics, mais aussi l'ensemble des acteurs locaux qui participent à la valorisation de l'architecture, du patrimoine, du paysage et à l'élaboration du cadre de vie.

Les services éducatifs des Villes et pays d'art et d'histoire sont organisés sous la responsabilité de l'animateur de l'architecture et du patrimoine, avec une équipe pédagogique comprenant des guides conférenciers. Ces activités font souvent appel à des intervenants extérieurs : architectes, professionnels du patrimoine, artistes et autres professionnels d'horizons variés. Les actions pédagogiques et les ateliers portent sur l'organisation et l'évolution de la ville et de l'espace, urbain ou rural et s'inscrivent notamment dans le cadre de l'enseignement de l'histoire des arts. Outre la professionnalisation des médiateurs de l'architecture et du patrimoine, la convention prévoit la création d'un **Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)**.

Le Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire a dégagé quatre critères principaux :

- Une forte volonté politique doit accompagner la candidature au label
- La candidature doit s'appuyer sur un territoire pertinent
- La collectivité doit prendre en compte l'ensemble des actions de connaissance, de conservation, de protection et de valorisation de l'architecture du patrimoine et du paysage
- La collectivité doit inscrire le projet " Ville ou Pays d'art et d'histoire " au sein de la politique publique locale

La candidature au label Ville et Pays d'Art et d'histoire repose sur un projet culturel de territoire.

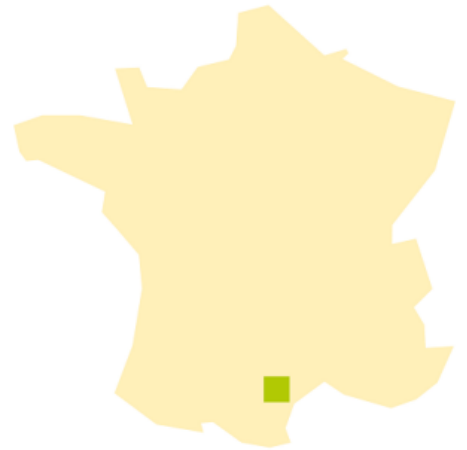
Au terme d'un processus engagé en 2011, l'attribution du label VPAH au territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles par le Ministère de la culture et de la communication a été prononcée, à l'unanimité, par le Conseil national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire, réuni le 19 février dernier.

LE TERRITOIRE PHYSIQUE ET LE PATRIMOINE NATUREL

Entre plaine et montagne

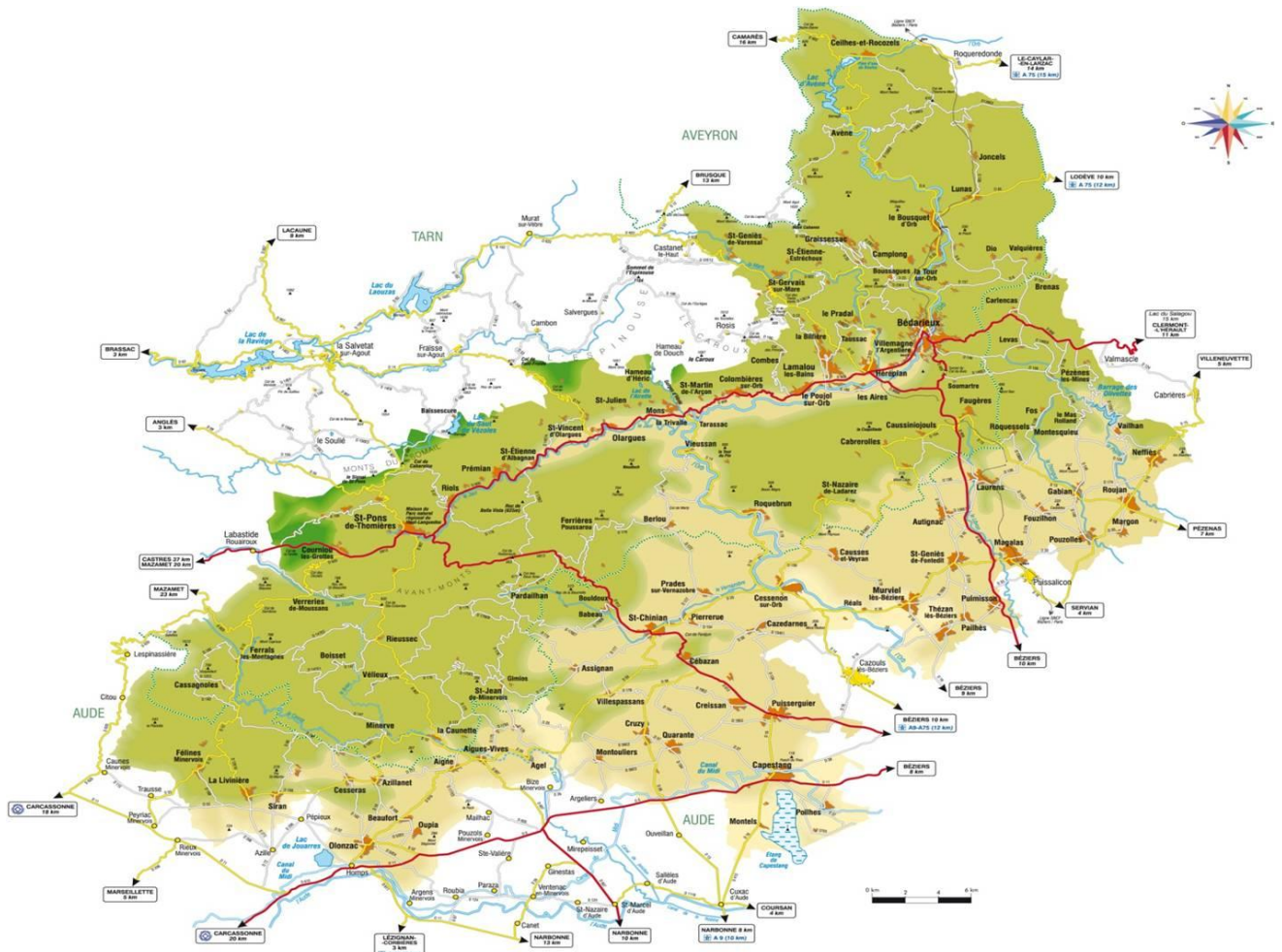
Le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles couvre un tiers du département de l'Hérault. Comptant plus de 73 000 habitants sur une superficie de 1 892 km², il est l'un des derniers territoires ruraux du département. Entre montagne au nord et piémont au sud, il se caractérise par une mosaïque de paysages et une richesse géologique exceptionnelle.

Limité au nord par des frontières naturelles que constituent la Montagne Noire, avec en prolongement, le massif du Caroux et le plateau de l'Escandorgue, le secteur est traversé par deux principaux cours d'eau, l'Orb et le Jaur dont les sources se situent aux extrémités est-ouest du territoire, formant, ici ou là, de larges bassins ou d'étroites vallées pour se rejoindre et aller se jeter dans la mer.



Le piémont jusqu'à la plaine alluviale, offrant une terre accessible et féconde, est très tôt exploité en polyculture avant l'avènement de la viticulture.

Le territoire présente deux destinations touristiques distinctes : le Haut Languedoc attire une clientèle pratiquant des activités de pleine nature et le Vignoble avec une clientèle plus orientée vers l'oenotourisme. Mais la multiplicité des axes de circulation montre que cette frontière séparant le nord et le sud est constamment franchie, voire abolie par des visiteurs curieux de découvrir cette diversité paysagère.



Une mosaïque de paysages, un éventail d'ambiances

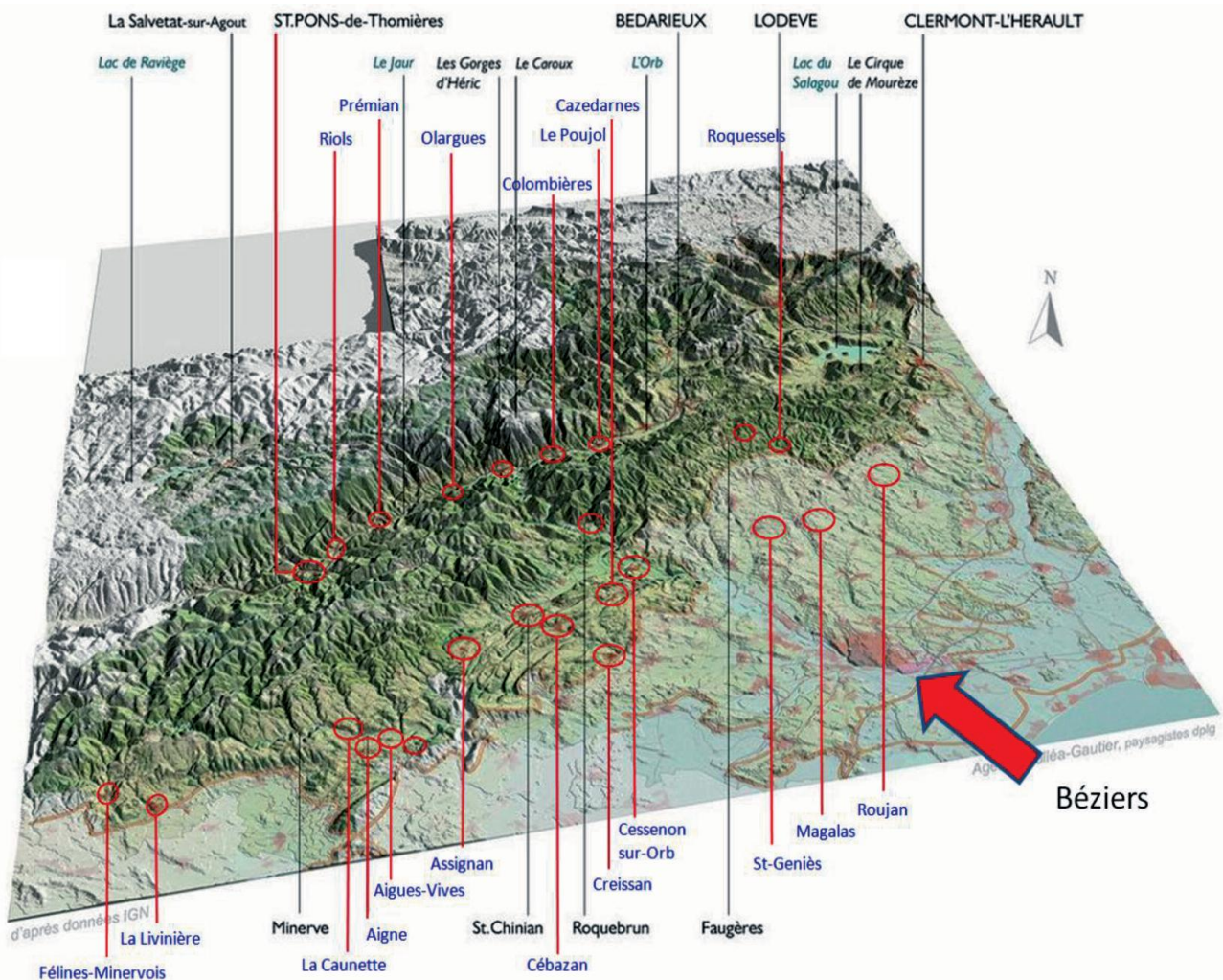
Roches et paysages dévoilent ici près de 400 millions d'années d'histoire où se succèdent surrection hercynienne, érosion, dépôts océaniques et volcanisme. De cette alchimie naturelle résultant des mouvements de la croûte terrestre, du feu et de l'eau est né un socle géologique exceptionnel dont la richesse et la variété sont étudiées par des géologues du monde entier. Ruffes rouges, basaltes noirs, dolomies blanches, terres ocrés, grès bigarrés ou marbres griottes... un condensé d'histoire géologique pour les spécialistes et camaïeu de couleurs pour les néophytes.



Il existe de très nombreux points de vue remarquables vers la Mer Méditerranée ou vers l'intérieur du territoire, autant de « balcons » qui permettent d'apprécier pleinement la richesse paysagère.

Un relief et un réseau de vallées fluviales

Omniprésente sous de multiples formes, l'eau est une caractéristique importante du territoire. La présence des cours d'eau a contribué à dessiner la morphologie de ce territoire composé principalement de deux massifs : d'une part, l'Espinouse, prolongement pétrographique de la Montagne Noire, et de l'autre, un massif homogène considéré comme le piémont. La crête des monts de l'Espinouse, qui forme la frange méridionale du Massif Central, constitue la ligne de partage des eaux entre l'océan Atlantique et la mer Méditerranée. Le groupe montagneux est séparé du piémont par un long sillon diagonal. Cette dépression linéaire correspond aux vallées de l'Orb et du Jaur qui se rejoignent au pied du massif du Caroux.



De nombreux cours d'eau et ruisseaux entaillent plus ou moins profondément les roches, serpentent au fond des vallées, forment des gorges encaissées, sillonnent la plaine viticole et contribuent, tout au long de leur périple, à la formation de milieux humides où s'épanouit un riche et diversifié patrimoine naturel. Autant d'atouts paysagers, patrimoniaux et environnementaux, qui représentent une richesse qu'il importe de préserver.

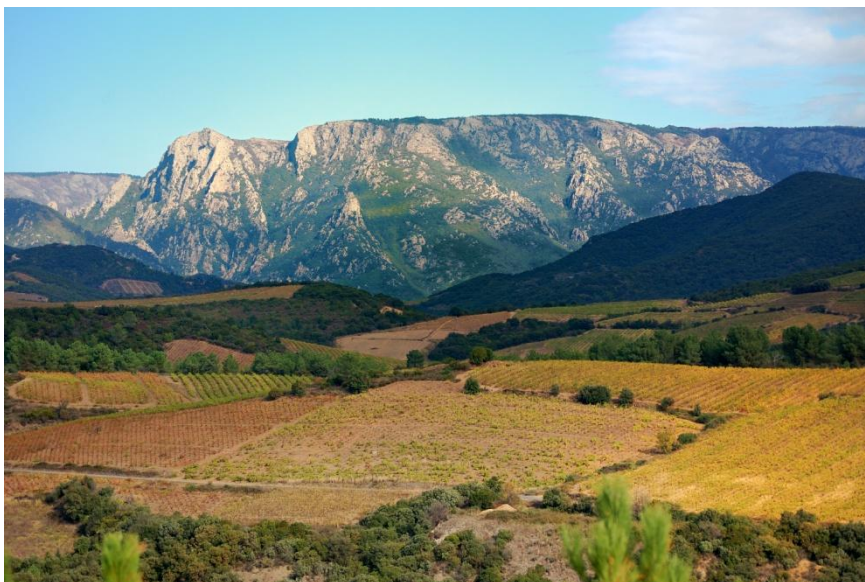
Malgré des conditions naturelles parfois difficiles, ce territoire a été très tôt structuré par les voies de communications et un réseau hiérarchisé de petites unités urbaines et de villages aux trames denses. Hérité du Moyen Age, l'habitat se concentre en gros villages fortifiés dont les centres anciens en portent encore l'empreinte. Deux facteurs sont déterminants dans l'histoire locale et ont fortement contribué à façonner ce pays : le développement artisanal et industriel (extraction et travail du marbre, fabrication du verre, industrie textile, extraction du charbon) puis l'avènement de la viticulture.

Aujourd'hui, le territoire se caractérise par une grande richesse et diversité patrimoniale : paysages, sites historiques, édifices culturels, architecture traditionnelle languedocienne, domestique ou agricole, patrimoine vernaculaire, hydraulique, artisanal ou industriel. Cet environnement et ce patrimoine de qualité constituent une ressource et une richesse à préserver et à valoriser pour le territoire.

UNE FENÊTRE SUR LE LANGUEDOC

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles : l'autre Languedoc

« Une terre de vignobles à piquette et de viticulteurs en colère », tel a longtemps été l'image véhiculée à propos du Languedoc. Une autre image lui succède de nos jours : celle d'un littoral voué au tourisme de masse. Notre territoire, rarement évoqué, fut ravalé au rang « d'arrière pays ». C'est aujourd'hui sa force, son atout. Demeuré à l'écart de la périurbanisation, ce territoire apparaît comme un conservatoire des paysages ruraux et de leur histoire. Ici le visiteur est invité à parcourir un territoire riche et authentique, peu exploré, encore secret, à tenter d'en saisir l'esprit des lieux...



Vignes et massif du Caroux, PHLV, K. Cosse

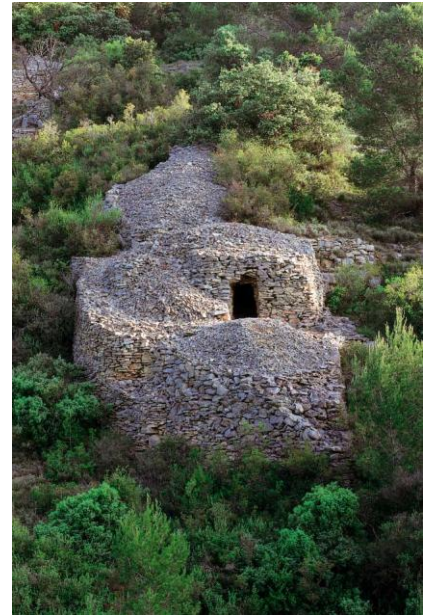
La complémentarité des terroirs sur de courtes distances

Comme il recoupe les différents gradins de l'amphithéâtre languedocien à l'endroit où ils se distinguent très bien et se succèdent sur la plus courte distance, il en est un véritable condensé. Eminemment rural, profondément authentique, ce territoire est souvent méconnu, y compris des

Montpelliérains qui lui préfèrent la proximité du Pic Saint-Loup ou du Salagou. A l'écart de la cohue touristique du littoral et des villes, ce territoire vaste, peu peuplé, s'offre comme une terre de grands espaces, le dernier espace rural encore préservé de l'Hérault, où vigne et oliveraies dominent au sud et l'élevage au nord. Ici, le visiteur est un pionnier, invité à découvrir cet autre Hérault, encore confidentiel, et pourtant si tentant, si propice à l'exploration...

Un paysage façonné par l'homme

Ce paysage, modelé par des générations de paysans qui se sont succédé, est un livre ouvert sur le passé du territoire. Les hommes du pays ont ainsi âprement conquis des terres parfois incultes, les reliefs souvent escarpés en élevant des murets de pierre sèche pour aménager des terrasses où se cultivent châtaigneraies, oliveraies et vignobles. Pour le promeneur attentif, un mazet, une *capitelle* (cabane en pierre sèche), un pigeonnier, un aqueduc ou un *béal* (canal) sera l'occasion d'un voyage dans le temps, à la découverte d'une histoire liant l'homme à la nature, à la découverte de gestes et d'usages bientôt oubliés.



Capitelle dans le Saint-Chinianais © PHLV, L. Micola

Une promesse d'émerveillement

Quelques joyaux patrimoniaux jalonnent le Pays, sites phares, lieux d'exception à forte renommée, incontournables sur le territoire :

Reliant Toulouse à Sète, le Canal du Midi, inscrit sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO, traverse le sud du territoire et les villages de Poilhes, Capestang et Olonzac,

A proximité du Canal du Midi et de la Cité de Carcassonne, le site classé de Minerve, donnant son nom au terroir viticole réputé du Minervois (AOP, Muscat...), est reconnu pour sa valeur historique et son caractère pittoresque. Au-delà des vestiges archéologiques et de la cité médiévale qui rappelle l'épisode cathare, s'étend un environnement exceptionnel formé par les gorges de la Cesse, les ponts naturels, les causses ... Une Opération Grand Site est actuellement engagée sur ce site.

Adossé sur les contreforts sud du Massif Central, le Massif du Caroux, site classé, est le massif emblématique du territoire.

Deux villages labellisés Plus Beaux Villages de France : Minerve et Olargues.



Canal du Midi © PHLV, L. Micola



Minerve © PHLV, A.-M. Soler



Olargues © PHLV, C. Bunoiz

D'autres sites, repères forts dans l'environnement et dans l'offre touristique, interpelleront le visiteur :

Les dolmens et les mystérieuses statues-menhirs, témoins d'une occupation précoce qui n'ont pas livré tous leurs secrets...

Les églises pré-romanes, romanes, offrent au visiteur un lieu où la lumière épouse parfaitement les lignes épurées.

Les empreintes médiévales qui ponctuent chaque relief du sceau de la féodalité occitane : la chapelle castrale de Cabrerolles dominant aujourd'hui le vignoble de Faugères, les ruines du castrum de Neyran à Saint-Gervais-sur-Mare sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, le castrum Saint-Michel de Mercairol aux Aires surplombant la vallée de l'Orb et le castrum d'Olargues sur le Jaur, la tour carrée à l'entrée des gorges de Colombières-sur-Orb, l'Hôtel des Monnaies à Villemagne-l'Argentière, la tour de Roquebrun au pied de laquelle se visite le Jardin méditerranéen...

Les lieux emblématiques du catharisme : Minerve, le château de Puisserguier, le château d'Agel...

Le cloître de Saint-Chinian et les abbayes de Joncels, de Cassan, de Fontcaude, le château des archevêques et la collégiale à Capestang, remarquables édifices et vestiges d'un passé où la religion s'adossait au pouvoir.

La cathédrale de Saint-Pons-de-Thomières, ancienne abbaye devenue symbole de la Contre-Réforme. Le château de Dio, édifice médiéval revisité à la Renaissance, devenu résidence du Cardinal de Fleury au siècle de Louis XV.



Neyran à Saint-Gervais-sur-Mare, © Maison Cévebole des ATP



Chapelle dans le Minervois © PHLV, K. Cosse



Château de Dio © PHLV, B. Fleutiaux



Cassan à Roujan © Château abbaye de Cassan

Un territoire qui se dévoile progressivement

Faut-il rappeler que le Pays n'a pas toujours été focalisé sur le vignoble, que la polyculture et l'élevage façonnaient, il n'y a pas si longtemps, les paysages et que les activités industrielles rythmaient le territoire ? Le passé industriel du Pays a laissé des témoignages épars sur le territoire, parfois imperceptibles. Pourtant, cette lecture permet de comprendre ce que fut le territoire avant l'avènement de la viticulture.

L'exploitation de « l'huile noire » qui fit la renommée de Gabian : la font de l'Oli est la première source de pétrole exploitée en France dès 1605.

Les carrières de marbres situées aux quatre coins du territoire (Saint-Pons-de-Thomières, Cessenon-sur-Orb, Laurens, Félines-Minervois) dont on retrouve des usages dans l'architecture traditionnelle de nombreux villages...

Les moulins de Faugères, de Saint-Chinian, de Félines-Minervois et le site d'extraction des Meulières à La Livinière qui exportait des meules dans toute la France...

Le bassin minier de Graissessac : son exploitation a duré plusieurs siècles et a profondément marqué les mémoires et les paysages.



Chevalement du bassin minier de Graissessac, © PHLV ; K. Cosse

Toutes les périodes n'ont pas eu le même impact dans la construction de son territoire. Certaines n'y ont joué au final qu'un rôle modeste. D'autres, d'une importance historique pourtant capitale, n'ont laissé que peu de vestiges et donnent peu de prise à un long discours. D'autres enfin, ont légué une empreinte à ce point obsédante qu'une analyse plus fouillée a paru indispensable à la compréhension de son patrimoine paysager et monumental.

Le vignoble, une histoire sans modération

Le vignoble languedocien est l'un des plus anciens de France. Introduite par les Grecs dès le Ve siècle avant notre ère, la viticulture est ensuite largement développée par les Romains qui exportent dans tout le bassin méditerranéen. Au Moyen Âge, les abbayes bénédictines et cisterciennes vont perpétuer ce savoir-faire. Dès la seconde moitié du XVIIIe siècle, la production d'alcool industriel à partir de la distillation de vinasses est à l'origine d'un premier essor viticole qui profite particulièrement au Biterrois. Le canal du Midi joue enfin son rôle d'artère économique.

Par la suite, le chemin de fer, facilitant les exportations, va favoriser le développement du vignoble.

La richesse des terres et des rendements élevés amènent les grands propriétaires à privilégier les grosses productions. Avec l'apparition du phylloxéra qui décime le vignoble français et épargne longtemps le Biterrois, le territoire connaît un âge d'or qui en fait un véritable Eldorado. A la fin du XIXe siècle, la plaine biterroise est une immense vigne. A cette époque, des vignes sont même plantées dans les secteurs montagneux qui bordent les vallées de l'Orb et du Jaur.



Paysage viticole du Faugères © PHLV ; L. Micoia

Vers 1907, la crise viticole et la révolte des Gueux favorise l'émergence du mouvement coopératif. Cette économie viticole, qui a généré une profonde mutation de la société locale et des paysages, s'illustre par un patrimoine architectural typique :

- Les coopératives viticoles, témoins de l'histoire sociale du Midi et représentatifs d'une architecture industrielle contemporaine,
- Les mazets servant de remise, d'abri pour les outils ou les travailleurs et les remises agricoles,
- L'architecture traditionnelle avec des maisons des exploitants, petits ou moyens,
- Les maisons de maîtres ou les grands domaines, voire les « châteaux pinardiens », termes désignant d'imposants édifices aux façades monumentales, aux décors ostentatoires construits dans la dernière décennie du XIXe siècle, ultime témoignage de l'âge d'or de la viticulture locale.

Aujourd'hui, le territoire raconte encore l'histoire du Vin bourru de Jean-Claude Carrière (originaire de Colombières-sur-Orb) mais il privilégie la qualité de sa production viticole avec le développement d'appellations (AOP Minervois, Saint Chinian, Faugères et IGP Haute Vallée de l'Orb, Cotes de Thongue, Coteaux du Languedoc, coteaux d'Ensérune) et de l'oenotourisme.



Mazet © PHLV ; L. Micoia

Des labels pour protéger le territoire

Notre territoire est riche en ressources patrimoniales en termes de paysages, de sites ou d'édifices remarquables et d'architecture traditionnelle, de patrimoine vernaculaire. Néanmoins ce patrimoine est diffus, souvent méconnu du grand public, parfois menacé d'abandon ou de dénaturations par les effets de l'exode rural, de l'urbanisation... C'est pourquoi le territoire s'est engagé dans une politique de labels : le Parc naturel régional il y a 30 ans, avec le renouvellement de sa charte en 2011 ; et plus récemment, les candidatures aux démarches Opération Grand Site et Pays d'Art et d'Histoire portées par le Pays Haut Languedoc et Vignobles.

L'apport attendu pour le territoire de l'attribution du label

L'engouement local pour le patrimoine est manifeste : sur le territoire, associations patrimoniales, sociétés savantes, universitaires et érudits locaux se sont saisis de la cause patrimoniale. Répondant à ces préoccupations locales et aux enjeux de territoire, le syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles a développé, de longue date, une action patrimoniale, ainsi qu'une mission Habitat en faveur du maintien de la qualité architecturale (opération Façade intitulée « Colorons le Pays »).

En effet, le patrimoine a représenté, dès la création du Pays Haut Languedoc et Vignobles en 2005, un enjeu fort pour l'identité, l'attractivité et la cohésion du territoire. Connaissance, valorisation et médiation sont au cœur de la mission Patrimoine du Pays. Fort de cette politique patrimoniale riche et dynamique, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a initié une réflexion pour sa labellisation en Pays d'Art et d'Histoire. Cette démarche a permis de redéfinir une stratégie de territoire autour du patrimoine et de son rôle déterminant comme facteur de cohésion sociale.

Cette démarche de candidature, ancrée auprès des acteurs locaux - élus, scientifiques, partenaires locaux, institutionnels et représentants du monde associatif - a abouti à un projet de territoire qui, pour beaucoup, paraît être un indispensable palier à franchir pour satisfaire leurs objectifs et pour donner de l'envergure à leurs politiques patrimoniales.

La labellisation en Pays d'Art et d'Histoire répond à un enjeu fort de sauvegarde, de valorisation et de promotion de l'architecture et du patrimoine. Elle offre un cadre d'intervention qui permettra aux acteurs locaux de travailler ensemble, de donner une résonance à leur action patrimoniale et de pérenniser leur politique qualitative d'aménagement et de développement du territoire. Le label permettra de fédérer les forces vives autour d'une stratégie globale, d'objectifs partagés et d'actions structurantes.

Le Pays d'Art et d'Histoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles sera synonyme de *territoire d'excellence patrimoniale*.

La sensibilisation des publics au cœur du projet

L'appropriation du territoire, de ses richesses et de son identité, par ses habitants suppose des actions en profondeur autour du patrimoine, remarquable ou plus modeste, notamment en termes de sauvegarde, de valorisation et de promotion de la qualité architecturale et paysagère. La mise en place d'une politique forte de sensibilisation sera une priorité.

Le déploiement d'une politique des publics sera au cœur du projet culturel avec une attention toute particulière portée au jeune public car le label prévoit la mise en place d'un service éducatif, la déclinaison d'actions éducatives sur le temps scolaire, périscolaire ou extra scolaire, ainsi que le développement d'outils pédagogiques pour des publics spécifiques.

Confortant notre exigence de qualité, encourageant notre politique de développement culturel, touristique et d'aménagement du territoire, le label Pays d'Art et d'Histoire est à la fois vecteur d'attractivité et gage d'excellence.

Un label, une valeur ajoutée

Le label permettra de renforcer la caution scientifique en préalable à toute politique patrimoniale : le territoire, éloigné des universités, bénéficiera de l'appui de la recherche archéologique, historique, ethnologique, architecturale.

En ce qui concerne la protection du patrimoine dans un territoire encore préservé, le label permettra d'identifier un territoire et des enjeux patrimoniaux : les patrimoines sensibles (par exemple, l'archéologie, les paysages), la nécessité de développer une architecture contemporaine de qualité, la maîtrise de l'urbanisme et le maintien de l'architecture traditionnelle...

Le label permettra de conforter notre politique patrimoniale en s'appuyant sur la sensibilisation des populations. L'appropriation par les publics, et notamment le jeune public, favorisera la transmission de la ressource patrimoniale aux générations futures.

Cette ambition passe par une forte action de médiation patrimoniale et par la professionnalisation des acteurs de la médiation, dont le label sera le garant.

Enfin, en termes de transversalité et d'interdisciplinarité, le label est un outil qui souligne la nécessité d'un projet global de développement territorial.

En termes de cohérence et de cohésion territoriale, le label renforce la synergie à l'échelle du territoire.

En termes d'expertises et d'innovations, le label bénéficie du savoir-faire et de la dynamique du réseau des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et l'association nationale des VPAH et Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés.

La reconnaissance de notre potentiel patrimonial, l'intégration de notre Pays à ce label national, la dynamique de réseau des VPAH dans le cadre de la future région sont autant d'opportunités d'échanges d'expérience, de champs d'expérimentation, autant de promesses d'accompagnement pour un territoire isolé, un territoire en voie de reconquête...

Fruit d'une longue réflexion et à la croisée de plusieurs objectifs, la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est construite en concertation

- dans le cadre des différents cadres stratégiques et structurants du Pays Haut Languedoc et Vignobles : Stratégie 2020 « Vivre ensemble », Schéma Local d'Organisation et de Développement Touristique, convention Pays-PNR, programmes européens (FEDER-FEADER),
- avec les partenaires institutionnels (le Ministère de la Culture et de la Communication, l'Education nationale),
- avec les partenaires territoriaux (le Conseil régional, le Conseil départemental PNR, SCOT, CAUE),
- avec les acteurs du territoire (élu, experts, milieu associatif, professionnels de différentes filières : services éducatifs, offices de tourisme)
- avec les représentants de la société civile (Conseil de développement).

Cette concertation doit se poursuivre au-delà de la candidature, puisque le label prévoit remettre les populations au cœur du projet patrimonial. Le Pays d'Art et d'Histoire sera l'occasion de conforter l'art de vivre de notre territoire, conciliant l'héritage du passé et la modernité. Le projet sera conduit

par un comité de pilotage associant un collège d'élus, un collège d'associatifs, un comité d'experts et un comité technique auquel sont associées les intercommunalités.

Le Pays d'Art et d'Histoire dans le réseau national

Favorisant la reconnaissance d'un territoire et son excellence patrimoniale, le label Pays d'Art et d'Histoire participera au renforcement d'une dynamique partenariale à l'échelle du territoire et l'inscrira dans le réseau national des territoires labellisés Pays d'Art et d'Histoire. Cette intégration permettra au territoire de bénéficier du savoir-faire et de l'expérience du réseau national des VPAH.

Cette labellisation permettra de répondre à plusieurs objectifs partagés par le territoire :

- Apporter une image de marque qualitative pour jouer un rôle pilote et devenir un territoire d'excellence patrimoniale, pour s'entourer d'experts (services de l'Etat, université) et se conformer aux exigences de qualité (conventionnement avec le ministère, pérennité, cohérence).
- Bénéficier d'un savoir-faire pour permettre la professionnalisation de la médiation, d'un partage d'expériences et de savoir-faire (innovation) et ainsi conforter le réseau des PAH dans la région Languedoc-Roussillon (partenariats, mutualisation).

LES OBJECTIFS

Le futur Pays d'Art et d'Histoire se déclinera autour de quatre axes stratégiques

Connaître et partager le territoire, son identité : architecture et patrimoines à la portée de tous

- Poursuivre la connaissance et la recherche appliquée
- Professionnaliser et former

Sensibiliser les publics

- Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement architectural et paysager
- Initier le public jeune à l'architecture et au patrimoine
- Accueillir les visiteurs

Préserver un cadre de vie : le patrimoine et l'architecture traditionnelle au cœur des préoccupations

- Sauvegarder et valoriser les patrimoines
- Promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité
- Accompagner les politiques d'aménagement

Dynamiser les patrimoines et l'architecture : un lien entre passé, présent et avenir

- Animer l'architecture et les patrimoines
- Affirmer l'identité culturelle du territoire

Le soutien de l'Etat

Afin d'atteindre ces objectifs, le Pays d'Art et d'Histoire bénéficiera d'une aide de l'Etat. Le ministère de la Culture et de la Communication (DRAC ou DGP / Service de l'architecture) apporte un soutien aux collectivités locales. Cet accompagnement est formalisé dans le cadre d'une convention signée entre la collectivité et le ministère.

Le Pays d'Art et d'Histoire du Haut Languedoc et Vignobles a mis en exergue, dans sa candidature, les thématiques à valoriser

- **le paysage et sa compréhension**
 - La morphologie du paysage (relief, climat, entités paysagères)
 - La morphologie des villages (plaine, montagne, habitat éclaté)
 - Enjeux paysagers et développement durable

- **un territoire d'eau**
 - L'eau composante du territoire (peuplement, les vallées : axes de circulation)
 - Le patrimoine lié à l'eau (moulin, béals, systèmes d'irrigation)
 - L'ingénierie et les ouvrages d'art (Le Canal du Midi, les ponts)

- **le patrimoine lié à la pierre**
 - L'exploitation du sol (carrières, mines)
 - Patrimoine vernaculaire (la pierre sèche)
 - L'emploi des matériaux (nature des sols et type de pierre)
 - L'architecture civile : rurale (la maison traditionnelle) ou monumentale (châteaux)

- **l'archéologie**
 - La préhistoire
 - La protohistoire
 - La période antique

- **vivre, habiter et croire au moyen âge**
 - Patrimoine religieux : pré-roman, roman, gothique méridional
 - L'organisation sociale : abbayes, castra, villages fortifiés

- **le patrimoine industriel**
 - L'industrie extractive, le patrimoine minier
 - L'industrie textile
 - Développement et aménagement du territoire : le chemin de fer, les bourgs, mouvements de population

- **la viticulture**
 - L'industrie du vin
 - Vivre l'avènement de la viticulture : modification de l'habitat, du paysage, histoire sociale et révolte...

- **le patrimoine contemporain**
 - Bâti du XIXe et XXe siècle : cave coopérative, équipements publics
 - Vivre et habiter aujourd'hui (urbanisme...)

- **le patrimoine immatériel**
 - Cultures et langue occitane : conte et légende, traditions, patrimoine mémoriel

- **le patrimoine et les arts vivants**
 - Patrimoine et création

Le rayonnement culturel

Ces thématiques seront abordées dans le cadre des actions de médiation, déclinées en fonction des différents publics pour répondre au mieux aux besoins et aux attentes de chacun.

Dans le cadre du label, le Pays organisera un service éducatif, qui viendra compléter les offres proposées par les services éducatifs déjà présents. Le Pays Haut Languedoc et Vignobles développera des partenariats avec l'Education Nationale pour développer l'offre éducative sur le territoire.



L'animateur de l'architecture et du patrimoine travaillera en étroite collaboration avec la mission tourisme du Pays, les offices de tourisme et les gestionnaires de sites patrimoniaux du territoire. Un programme de visites et d'animations culturelles sera mis en place. Cette programmation répondra à une contrainte de saisonnalité et associe fortement une dimension de loisir. L'objectif principal est de constituer une offre ambitieuse et qualitative d'animations autour de l'architecture et du patrimoine, de la culture locale : visites guidées, randonnées patrimoine, visites thématiques (nocturnes, théâtralisées), expositions, ateliers pratiques, ciné-conférences...



Par ailleurs, le territoire a déjà constitué un réseau de sites équipés d'une signalétique d'interprétation. Il conviendra cependant de compléter ce maillage et de l'animer, dans le but de favoriser l'identification et la connaissance de l'architecture et du patrimoine et de promouvoir l'identité culturelle du territoire. Il s'agit de valoriser le patrimoine, de le rendre vivant, de le faire parler au moyen d'une signalétique directionnelle, d'une signalétique d'interprétation, de la création et la diffusion de documents de promotion : livret de découvertes ou livret thématiques. Cette action prolongera la création de circuits thématiques valorisant le patrimoine minier, le patrimoine lié à l'eau, les *castra*...

La constitution de cette offre touristique doit permettre d'accentuer la notoriété du territoire comme destination à haute qualité patrimoniale.

En conclusion, il convient de souligner que le label PAH constitue une véritable opportunité pour notre territoire rural. Le label constitue un maillon indispensable dans la politique patrimoniale du territoire, dans la mesure où il participe à la mutualisation et à la mise en synergie des forces vives.

Le label est porteur d'une identité territoriale commune fondée sur l'appropriation, garante de la transmission, et l'adhésion des habitants à une réflexion et à un récit partagés.

Le label est un véritable levier de développement pour le territoire : le patrimoine, décliné de manière transversale et décloisonnée devient un atout dans une politique globale au service du développement durable, en faveur de la qualité du cadre de vie, d'une politique porteuse d'ouverture culturelle et de cohésion sociale.

DONNEES ADMINISTRATIVES

Le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles se situe dans la partie ouest du département de l'Hérault. Il a pour frontière le département de l'Aude avec qui il partage le secteur du Minervois et les départements du Tarn et de l'Aveyron. Au sud, il est limité par les agglomérations de Béziers et Narbonne.

On peut y accéder par les autoroutes A9 (axe Montpellier-Barcelone) au sud et l'A75 (Axe Millau-Béziers) à l'est. L'ensemble des infrastructures (aéroports, liaison TGV ou autoroutes) se trouvent à 45 min du point le plus éloigné du territoire.

Créé en juin 2005, le Pays Haut Languedoc et Vignobles regroupe 100 communes. Il est structuré en Syndicat mixte ouvert et comprend sept intercommunalités, en cours de fusion, et le Conseil départemental de l'Hérault.

Communauté de communes Les Avant-Monts du Centre Hérault

Communauté de communes Le Minervois

Communauté de communes Grand Orb

Communauté de communes Orb-Jaur

Communauté de communes Orb et Taurou

Communauté de communes Pays Saint-Ponais

Communauté de communes Sud Hérault

Quelques chiffres clés :

Superficie : 1 892 km²

Démographie : 73 831 hab.

1 classement au patrimoine UNESCO

93 Monuments Historiques : 34 monuments classés, 59 monuments inscrits.

9 sites classés et 15 sites inscrits, 3 ZICO, 88 ZNIEFF, 11 zones Natura 2000.

Le Conseil national



Jean Arcas, Laurent Roturier et Patrick Béziat au Conseil national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire le 19 février 2016
© PHLV

Une délégation du Pays Haut Languedoc et Vignobles conduite par Jean Arcas, en qualité de vice-président, accompagné par Patrick Béziat, membre du Conseil de développement, Corinne Roger, directrice, et Sylvie Herpson, directrice adjointe en charge du pôle développement économique au Pays, s'est rendue le 19 février 2016 au Ministère de la Culture et de la Communication afin de soutenir, avec l'appui de Laurent Roturier, Directeur Régional des Affaires Culturelles de la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées la candidature du Pays au label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire ».

Le jury a salué un engagement local en faveur du patrimoine qui s'inscrit dans le temps et la qualité du projet ; à partir d'aujourd'hui le territoire va bénéficier du savoir-faire et de l'expérience de ce label.



Renseignements

Céline BUNOZ Chargée de mission patrimoine
 Pays Haut Languedoc et Vignobles
 1, rue de la Voie Ferrée 34360 Saint-Chinian
 Téléphone : 04.67.38.11.10
 Courriel : celine.bunoz@payshlv.com
 Site : www.payshlv.com

